



Une série de questions-réponses sur la Foi Catholique.
Toutes ces réponses ont été vérifiées et approuvées par l'abbé J.-Réal Bleau,
prêtre catholique et docteur en théologie.

Quelle obéissance doit-on à une autorité abusive?

QUESTION: Actuellement, autant le gouvernement que les autorités religieuses nous demandent des choses qui me paraissent insoutenables, au niveau de la santé physique, de la pratique religieuse (par ex.: accès aux sacrements refusé, façon de les recevoir...), des liens humains, de la vie économique... Je me sens traité comme une "chose" et parfois pire. Jésus a obéi jusqu'à la mort. Pour nous, qui devons l'imiter, jusqu'où va l'obéissance ? Sommes-nous obligés, en conscience, de perdre toute notre dignité, d'obéir la tête baissée en tout ?

RÉPONSE : Jésus et Marie sont nos modèles. Cependant, les imiter ne veut pas dire mimer leurs moindres gestes.

Exemple : Jésus ne s'est jamais marié. Faut-il en conclure que tous les hommes doivent demeurer célibataires ?

La Vierge Marie a été confiée au Tem-

ple dès l'âge de 3 ans. Les parents chrétiens doivent-ils envoyer leurs chérubins au monastère dès l'enfance ?

On voit qu'il faut retenir, des exemples de Notre-Seigneur et de sa Mère, surtout **l'esprit.**

Par son célibat, Jésus nous a enseigné

la maîtrise du corps, la chasteté. Certains sont appelés par Dieu à la pratiquer dans le mariage, d'autres dans le célibat consacré ou non.

Le second exemple nous enseigne que Dieu doit avoir la primauté dans nos familles, au point que si l'un des enfants est appelé à une vocation, les parents doivent accepter d'y répondre, en la favorisant.

Donc Jésus a obéi jusqu'à la mort. Il devait racheter l'humanité ainsi. En "obéissant" aux hommes, Jésus a surtout obéi à son Père. Est-ce à dire que saint Pierre a fauté, en fuyant de sa prison aidé par un ange et ce malgré que Jésus n'ait pas agi ainsi pour lui-même ?

Dieu a son plan sur chaque individu et ce qu'il demande à l'un n'est pas forcément ce qu'il attend de l'autre. Dans les grandes lignes, oui (attitude évangélique) ; mais pas dans les particularités.

L'obéissance n'est pas l'équivalent de "servilité". Au-dessus de la loi humaine, il y a la loi divine : la loi naturelle et les commandements de Dieu. **Les lois humaines, pour être légitimes, et donc obliger en conscience, doivent être en harmonie avec la loi de Dieu.** Elles doivent viser au bien **réel** des individus.

Une loi ou un règlement qui attente à la santé, à l'intégrité physique, mentale ou spirituelle, qui empêche de gagner sa vie honnêtement, qui opprime les droits de Dieu et de son Église, qui supprime la liberté de conscience et de culte... cette loi est illégitime, qu'elle soit promulguée

par les hommes d'état ou de l'Église. Personne n'est tenu d'y obéir.

Bien plus : si ce que cette loi demande est mal, on est tenu de ne pas y obtempérer. Un exemple : si le gouvernement prétend obliger un médecin à accorder l'euthanasie à ses patients, ce médecin a le devoir, en conscience, de refuser d'obéir à une telle injonction.

Si un prêtre nous demande de manipuler la Sainte Eucharistie d'une manière qui entraîne des profanations, et qu'il refuse de nous donner la Sainte Communion autrement, il est de notre devoir de refuser ce que le prêtre exige et de nous priver de la communion eucharistique, plutôt que d'offenser Dieu.

Autre exemple : de plus en plus on nous demande le port du masque partout. De nombreuses voix compétentes et autorisées s'élèvent pour dénoncer la doctrine mondialiste qui se cache derrière cette obligation, et les dangers pour la santé qui s'y rattachent.

Sachant que le port du masque est nocif à plusieurs points de vue, il est évident qu'une telle législation est illégitime. Cependant, le port du masque n'est pas, en soi, un péché.

Par conséquent, bien qu'il soit permis et même requis d'éviter le plus possible cette pratique, il est également permis de le porter pour éviter un plus grand mal (qui serait, par exemple, de priver sa famille de nourriture ou de biens essentiels qu'on ne peut se procurer qu'avec le masque).

Il en ira tout autrement si ce qu'on nous impose porte atteinte à notre intégrité mentale ou physique, tel que cela sera le cas avec la puce sous-cutanée.

Donc, en résumé on peut dire qu'une loi illégitime, peu importe qui l'édicte, n'oblige jamais en conscience.

Si ce qu'elle demande est mal, on doit y *désobéir* (désobéissance qui n'est qu'apparente, car cette loi est illégitime).

Si cette loi illégitime ne requiert pas forcément un péché de notre part, on peut y obéir quand on n'a pas le choix ou quand le bien commun le demande (par exemple pour éviter un scandale).

Dans la situation actuelle, il faut juger chaque situation individuellement, avec les nuances requises. On fait de notre mieux, et le Bon Dieu verra au reste. ■